

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2022

---

PROTÉGER ET À GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTERRUPTION  
VOLONTAIRE DE GROSSESSE ET À LA CONTRACEPTION - (N° 488)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 170

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« Seules les femmes, en couple avec un homme, dont l'un des deux souffre d'une infertilité médicalement avérée, peuvent bénéficier d'une procréation médicalement assistée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Réalisé en juin 2019, un sondage révèle que 82 % des Français estiment que « le père et la mère ont des rôles différents et complémentaires pour l'éducation des enfants ». Une proportion similaire (83 %) se déclare favorable à ce que « les enfants nés par PMA aient le droit d'avoir un père et une mère ».

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que seulement 12 % des Français estiment que ces débats autour de la PMA permettent de rassembler les Français. Ils ne sont même que 7 % chez les électeurs d'Emmanuel Macron.

On ne peut donc que s'interroger sur la pertinence de la PMA dans le débat politique alors que ces derniers mois, les Français ont largement manifesté leurs inquiétudes quant à leur pouvoir d'achat et à la qualité des services publics.

À aucun moment, lors de la crise des gilets jaunes, nous n'avons entendu quiconque réclamer la PMA.

À l'heure où le calendrier parlementaire est bien rempli, les Français confirment que le moment n'est pas venu de parler de la PMA sans père.

Pourtant, le Gouvernement voudrait nous faire croire non seulement qu'il s'agit d'une promesse de campagne et par ailleurs que c'est une priorité des Français.

Au contraire, notre société a plus que jamais besoin de repères et le premier d'entre eux est bien évidemment la famille où un enfant est élevé par un père et une mère. C'est l'un des fondements de notre société.